

Coqueluche

Agent pathogène	<i>Bordetella pertussis</i> ou <i>parapertussis</i>
Réservoir	Personne malade ou asymptomatique
Source de contamination	Sécrétions respiratoires (gouttelettes et transmission aérienne)
Mode de contamination <i>P</i> : de personne à personne <i>E</i> : à partir de l'environnement	<i>P</i> : par contact direct
Période d'incubation	5 jours à 3 semaines En moyenne 7 jours
Contagiosité	Forte
Durée de la contagiosité	Surtout les 3 premières semaines en l'absence de traitement, et jusqu'à 5 jours après le début d'une antibiothérapie efficace
Populations particulièrement Exposées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes non ou mal vaccinées ou vaccinées depuis plus de 5 ans ▪ Personnels de santé et de la petite enfance
Populations présentant un risque de gravité	Nourrissons âgés de moins de 1 an (maladie potentiellement mortelle chez le nourrisson âgé de moins de 2 mois)
Mesures à prendre dans la collectivité	
Eviction/isolement	Oui Pendant les 3 premiers jours après le début d'une antibiothérapie par azithromycine ou les 5 premiers jours pour les autres macrolides ou les autres antibiotiques efficaces en cas de contre indication des macrolides
Mesures d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application stricte des mesures d'hygiène ▪ Application stricte des mesures d'hygiène des mains
Mesures préventives complémentaires	<p>La vaccination contre la coqueluche est recommandée dès l'âge de 2 mois (cf. calendrier vaccinal en vigueur)</p> <p>Lors d'un cas de coqueluche (cf. Rapport HCSP référencé ci-dessous) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher l'existence d'autres cas dans la collectivité. 2. Vérifier et faire mettre à jour les vaccinations par le service médical de la collectivité 3. Chimio prophylaxie de tous les contacts proches et des contacts occasionnels tels que définis dans le rapport cité en référence à risque, non protégés par la vaccination

Références / Bibliographie

- Calendrier vaccinal en vigueur
- Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif aux recommandations vaccinales contre la coqueluche. 19 mars 2008
Disponible sur http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20080319_coqueluche.pdf (consulté le 26/07/2012).
- Rapport du Haut Conseil de la santé publique relatif à la conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de coqueluche. 5 septembre 2008.
Disponible sur http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcsp20080905_coqueluche.pdf (consulté le 26/07/2012).